

**Avis d'appel d'offres ouvert**  
**n° 30/SNRT/2014**

Le 30 octobre 2014 à 11 heures, il sera procédé dans les bureaux de la SNRT (1, Rue El brihi Rabat) au 4ème étage, salle de réunions de la Direction Centrale Administrative et Financière à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

**Lot n° 1 :**

Prestations de réception satellite, de transcodage et de diffusion vers la plateforme de streaming (CDN) du bouquet satellite TV et Radio de la SNRT

**Lot n° 2 :**

A/ Prestations d'enregistrement et de Time Shifting de toutes les chaînes TV et Radio du bouquet SNRT

B/ Prestations de Streaming adaptatif Multi Screen de toutes les chaînes TV et Radio du bouquet SNRT

C/ Fourniture d'accès sécurisés multi profils à une plateforme logicielle de management des vidéos et audio OVP (Online Video Platform) en mode SAAS (Software As A Service)

Les documents techniques exigés par l'article 16 du règlement de la consultation doivent être insérés dans une enveloppe au sein du pli de l'appel d'offres conformément à l'article 10 du règlement de la consultation.

**Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 10 000,00 DH (dix mille Dirhams) pour le Lot n° 1**

**Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 40 000,00 DH (quarante mille Dirhams) pour le Lot n° 2**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service Administration et Suivi des Marchés de la SNRT (2ème étage de l'immeuble DCAF)

Le prix d'acquisition du dossier d'appel d'offres est fixé à **285,00 DH (deux cent quatre-vingt-cinq Dirhams)**

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions du règlement relatif à l'acquisition des biens et services de la SNRT.

Les concurrents peuvent

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le Bureau du Service Administration et Suivi des Marchés de la SNRT
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 26 du règlement précité, à savoir :

**1/ Dossier Administratif comprenant :**

a/ La déclaration sur l'honneur

b/ la ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent

c/ L'attestation du percepteur du lieu d'imposition délivré depuis moins d'un an

d/ L'attestation délivrée depuis moins d'un an par la CNSS

e/ Les récépissés des cautionnements provisoires

N.B. Les attestations c/ et d/ ne sont pas exigées pour les concurrents non installés au Maroc

**2/ Dossier technique comprenant :**

a/ Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent

b/ Les attestations délivrées par les hommes de l'art ou par les maîtres d'ouvrages

3/ Les pièces complémentaires exigées par le dossier d'appel d'offres.